

ON DEMANDE SI UNE DÉCISION SERA BIEN TÔT PRISE EN VUE DE RÉGLER LA SITUATION

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné qu'il n'y a qu'un groupe du Québec, et que la raison principale pour laquelle le ministre de la Justice est mis en cause dans le dossier, en tant que ministre du Québec contrairement à son homologue il s'occupe des problèmes du Québec; étant donné qu'il n'y a qu'un groupe sérieux qui a fait une demande, est-ce que le premier ministre et le ministre des Transports et non pas seulement le ministre de la Justice, lequel siège au Sénat, vont prendre une décision afin que le problème soit réglé? Depuis maintenant six mois qu'ils sont au gouvernement, on s'attend à ce qu'ils prennent une décision. Maintenant que la situation est facile à prendre en main, et que le premier ministre aime prendre en main de telles situations, est-ce qu'il va pouvoir faire bientôt une annonce à la Chambre?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie cette question actuellement. Comme l'honorable député vient de l'admettre, ce n'était que trois ou quatre jours après le changement survenu dans la situation concernant les Québécois intéressés dans la charte de la Nordair. Étant donné les nouvelles circonstances, nous sommes en train maintenant d'étudier ces questions en profondeur, probablement cette semaine.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

LA RÉVISION DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil privé? Vu que le solliciteur général a déjà donné avis d'une motion qui permettrait au comité permanent de la justice et des questions juridiques de revoir entièrement et de modifier toutes les dispositions législatives concernant le contrôle des armes à feu, pourrait-il nous dire à quelle date le comité recevra les pouvoirs nécessaires à cette fin?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, d'après l'ordre du jour de la Chambre d'ici la date prévue pour l'ajournement de Noël, il est peu probable que nous puissions nous occuper de cette question avant la fin de l'année. J'ai l'intention d'en discuter avec les leaders à la Chambre pour déterminer le montant opportun, mais nous comptons bien faire le renvoi au comité aussitôt que possible après la reprise des travaux, l'an prochain.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA REMISE CONSENTIE AUX PERSONNES ÂGÉES SUR LE PRIX DE L'HUILE DE CHAUFFAGE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Certaines sociétés pétrolières multinationales, notamment l'Imperial Oil et la Shell, ont donné instruction à leurs agents canadiens de mettre fin à la remise de 2c. le gallon d'huile de chauffage consentie aux personnes âgées.

Comme le premier ministre doit trouver plutôt vexant que cette mesure ait été prise alors que le gouvernement vient d'avoir des entretiens avec l'Imperial Oil à propos d'une augmentation du prix de l'essence, est-ce que le premier ministre lui-même ou l'un de ses ministres insistera fortement auprès des sociétés pétrolières du Canada pour qu'elles continuent à offrir aux citoyens âgés une remise sur le prix de l'huile de chauffage?

● (1450)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les renseignements que vient de nous donner le député m'étonnent. C'est la première fois que j'en entends parler. La question me préoccupe et j'ai l'intention d'en discuter avec les sociétés mentionnées.

Comme le sait le député, le gouvernement a l'intention de faire de son mieux pour que l'augmentation du prix du combustible ne frappe pas outre mesure les personnes âgées mais pour qu'elles puissent profiter de ses programmes. Le secteur privé devrait, à mon avis, appliquer lui aussi ce principe général.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE PROGRAMME HOSPITALITÉ CANADA—LE PRÉSUMÉ OCTROI À CP AIR DU MONOPOLE DU TRANSPORT

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État et a trait au programme Hospitalité Canada, cet excellent programme créé par l'ancien gouvernement qui permet à un nombre incalculable de jeunes de visiter le pays et de rencontrer d'autres jeunes parfois de formation différente. Le ministre peut-il dire s'il est exact que son ministère a décidé cette année d'octroyer tout le transport de ces jeunes à la société CP Air au lieu de la société Air Canada? Dans l'affirmative, pourquoi, sur quels critères le ministre s'est-il basé pour prendre une telle décision et une décision semblable n'est-elle pas contraire à la politique du gouvernement de favoriser la société Air Canada quand l'argent provient du gouvernement?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que l'information de l'honorable député n'est pas exacte.